

NEZ DE MARCHE ANTIDERAPANT AVERTISSEUR DE DANGER – NE29 PHOTOLUMINESCENT



1. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Ce profil permet de sécuriser les nez de marches, trafic intense. Une solution innovante pour améliorer la sécurité dans les environnements peu éclairés. Notre profil photoluminescent pour escalier est conçu pour offrir une visibilité accrue et une sécurité renforcée lors des déplacements nocturnes.

Notre nez de marche antidérapant offre une traction supplémentaire, garantissant la sécurité des utilisateurs, même dans les conditions humides. Spécialement conçu pour rattraper les irrégularités et améliorer l'accessibilité de vos escaliers. Utilisable pour tous types de construction. Surface bande antidérapante à coller afin de cacher le système de fixation.



2. DOMAINE D'APPLICATION

- Nez de marche, emmarchement intérieur ou extérieur
- Escaliers, bâtiments, écoles, collèges, lycées, universités, gares, aéroports, parkings
- Hôtels, restaurants, centres commerciaux, grands magasins
- Banques, bâtiments administratifs
- Accessibilité ERP
- Industrie
- Espaces résidentiels



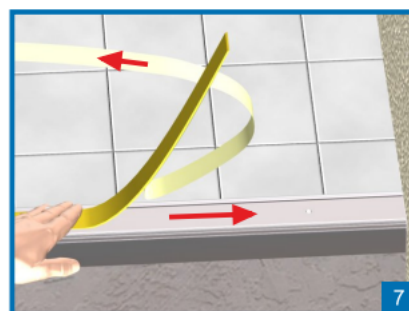
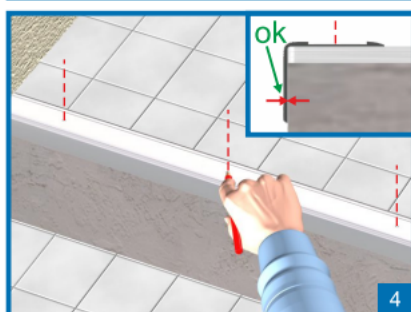
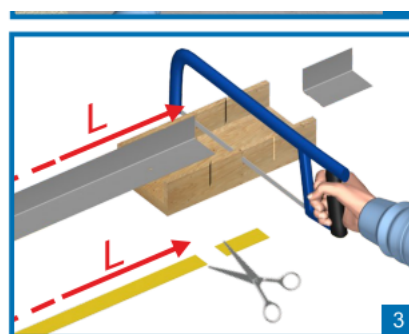
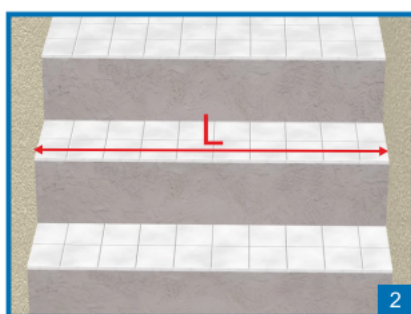
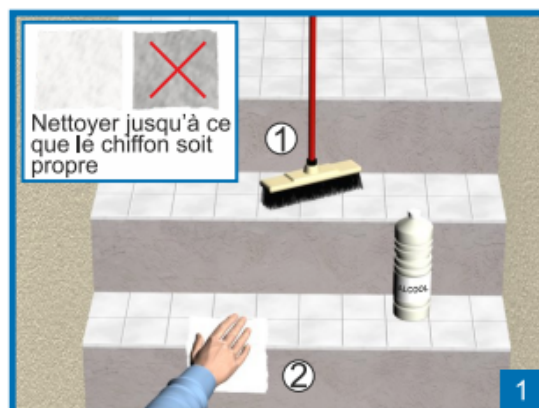
3. UTILISATION -

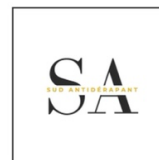
Le nez de marche antidérapant photoluminescent est particulièrement adapté pour une grande variété d'environnements. Sécurité et visibilité améliorées.

Notre nez de marche est facile à installer sur divers types de marches, ce qui permet une mise en œuvre rapide et efficace, sans nécessiter d'outils spécialisés.

4. GUIDE D'INSTALLATION

Suivre les schémas pour une pose simple et rapide

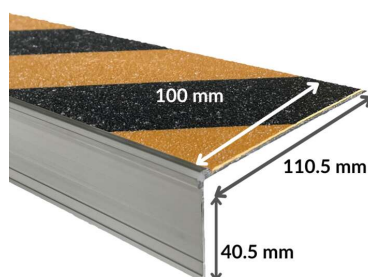




5. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

COMPOSITION :

Aluminium
Poids : 1,10 kg
Classe de l'antidérapant : R11
Coloris : Jaune/Noir, Noir
Profil : non percé
A visser ou à coller



Conditionnement :

Dimensions	Multiple de vente
110.5 mm x 1.5 m	Par 2
110.5 mm x 3 m	Par 2

6. TEXTES DE LOI

Rappel de la loi 30 novembre 2007 R.111-19-2, article 7-1, modifiant l'arrêté du 1 août 2006 :

Les escaliers doivent être utilisés en toute sécurité par les personnes déficientes visuelles. Les nez de marche doivent être contrastés visuellement par rapport au reste de l'escalier, être non glissants, ne pas présenter de débords excessifs par rapport à la contremarche.